

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 décembre 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoirs de Mme Marie-Annick DUCHÊNE et de M. Laurent DELAPORTE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir de Mme Marie SENERS*), M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir de M. Roland de HEAULME*), M. Jean GUILBERT (*pouvoir de Mme Pascale ROCHERON*).

Absents excusés : M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Erik LINQUIER, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS (*pouvoir à Mme BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Roland de HEAULME (*pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS*), Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir à M. Jean GUILBERT*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 3 décembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 56

Nombre de pouvoirs : 10

Excusés : 8

N° de l'ordre du jour :

2013.12.05 : Durée de lissage des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de Bougival, La Celle Saint-Cloud et Le Chesnay : définition des zones de perception.

□ **M. François de MAZIÈRES, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 1639 A bis et 1639 B sexies III-2 ;

Vu la délibération n°2009.06.02, du Conseil communautaire du 23 juin 2009, relative à l'harmonisation progressive des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ;

Vu la délibération n°2011.03.03, du Conseil communautaire du 29 mars 2011, relative au vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2011 ;

Vu la délibération n°2013-02-04, du Conseil communautaire du 4 février 2013, relative au taux de TEOM pour l'année 2013 ;

En application de l'article 1639 A bis du Code général des impôts, le Conseil communautaire a décidé le 23 juin 2009 un lissage progressif des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 2010 à 2014 des onze communes vers un taux unique communautaire. Ce lissage se termine en 2014.

Le Conseil communautaire a été contraint, par le calendrier réglementaire en 2011, de voter un taux unique de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin. Aucun lissage des taux ne pouvait être voté au-delà du 15 janvier 2011.

Les taux des 14 communes membres de Versailles Grand Parc en 2011 sont unifiés en 2014.

Le Conseil communautaire doit fixer les durées de lissage des taux de TEOM des communes rejoignant Versailles Grand Parc le 1^{er} janvier 2014 : Bougival, La Celle Saint-Cloud et Le Chesnay.

Les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de Bougival (5,20 %) et de La Celle Saint-Cloud (5,10 %) sont proches du taux de référence de Versailles Grand Parc (5,39 %). Il est proposé de lisser les taux de TEOM de ces deux communes sur 2 ans (2014-2015).

Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères du Chesnay (3,92 %) est sensiblement plus faible que celui de Versailles Grand Parc. Il est proposé de lisser le taux de TEOM du Chesnay sur la durée maximale prévue par la loi : 10 ans (2014-2023).

Afin de permettre de mettre en œuvre ce lissage, il convient de créer 5 zones de perception : trois pour les communes entrantes au 1^{er} janvier 2014, une pour les 14 communes dont les taux sont unifiés et une pour Châteaufort.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013

L'intégration de Châteaufort au 1^{er} janvier 2013 à Versailles Grand Parc s'est traduite par la sortie de Châteaufort du SYCTOM et du SITREVA qui demandent des pénalités financières liées aux investissements et aux contrats en cours. Le taux de TEOM de Châteaufort est maintenu à son niveau actuel pour compenser les pénalités financières de sortie des syndicats intercommunaux.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *vote une durée de lissage à compter du 1^{er} janvier 2014 de 10 ans pour le taux de TEOM du Chesnay et une durée de lissage de 2 ans pour les taux de TEOM de Bougival et de La Celle Saint-Cloud ;*
- 2) *vote la création de 5 zones de perception de la TEOM permettant de fixer des taux de TEOM distincts dans le cadre du lissage.*

ZONES
Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Buc, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Versailles, Viroflay
<i>Châteaufort</i>
<i>Bougival</i>
<i>La Celle Saint-Cloud</i>
<i>Le Chesnay</i>

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services